

Miser résolument sur l'exemplarité de l'État

Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement
dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques
sur le projet de **Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028**

Janvier 2023



VIVRE EN VILLE

MISSION

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Polyvalente, rigoureuse et engagée, l'équipe de Vivre en Ville déploie un éventail de compétences en urbanisme, mobilité, verdissement, design urbain, politiques publiques, efficacité énergétique, etc. Cette expertise diversifiée fait de l'organisation un acteur reconnu, tant pour ses activités de recherche, de formation et de sensibilisation que pour son implication dans le débat public et pour ses services de conseil et d'accompagnement.

CRÉDITS

Coordination

Christian Savard – Directeur général

Recherche et rédaction

Samuel Pagé-Plouffe – Directeur Affaires publiques et gouvernementales

Jeanne Robin – Directrice principale

Photo de couverture : Vivre en Ville

Avant-propos et sommaire des recommandations

Vivre en Ville remercie la Commission des transports et de l'environnement de recevoir son avis sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Après celles de 2007 et de 2015, c'est déjà la troisième consultation sur la Stratégie de développement durable à laquelle participe Vivre en Ville, ce qui permet un certain recul.

La consultation qui se tient ces jours-ci ne laissera malheureusement que peu de temps de réflexion à la Commission et au gouvernement, puisque le délai de révision de la Stratégie expire au 31 mars. C'est donc en toute conscience de l'urgence et du court délai que Vivre en Ville fait part de ses recommandations.

La révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable n'aura pas été, cette fois-ci, l'occasion de tenir une véritable conversation avec la société civile sur cet important sujet, en dépit de la courte consultation citoyenne en ligne tenue en octobre 2020. C'est pourtant cette version de la Stratégie qui sera en vigueur au moment de célébrer les 20 ans de la Loi sur le développement durable, dans à peine trois ans. Vivre en Ville encourage le gouvernement à s'assurer de pouvoir présenter, à cette occasion, un bilan à la hauteur de 20 ans de mise en œuvre du développement durable.

Cet objectif doit conduire à l'adoption d'une Stratégie de développement durable ambitieuse, mais surtout efficace et porteuse de résultats. Vivre en Ville formule, à cet effet, les recommandations suivantes.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Élargir le périmètre de la Stratégie aux réseaux parapublics (Réseau de la santé et des services sociaux, Centres de services scolaires et commissions scolaires, réseaux de l'enseignement supérieur).

Recommandation 2

Élargir le périmètre de la Stratégie aux municipalités locales et régionales.

Recommandation 3

Établir, envers les ministères, organismes, réseaux parapublics et acteurs municipaux, des attentes fondées sur l'atteinte de résultats et non seulement en matière de participation.

Recommandation 4

Doter le Québec d'un système d'information statistique performant inspiré des indicateurs du bien-être du G15+.

Recommandation 5

Faire de l'exemplarité de l'État la priorité numéro un de la Stratégie afin de concentrer les efforts.

Recommandation 6

Ajouter aux cinq chantiers prévus dans la Stratégie celui de l'écofiscalité, notamment municipale.

Recommandation 7

Adopter des critères d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier gouvernementaux, en particulier pour les subventions aux infrastructures.

Recommandation 8

Adopter un cadre de localisation, de conception et de gestion écoresponsable du parc immobilier public.

Recommandation 8.1

Privilégier la protection et la valorisation des bâtiments existants, notamment patrimoniaux, à la construction de bâtiments neufs.

Recommandation 8.2

Adopter des critères de localisation écoresponsable adaptés au rôle des édifices publics (forte densité d'emploi, services de proximité, services spécialisés) et privilégiant l'accessibilité et la sobriété foncière.

Recommandation 8.3

Améliorer l'accessibilité des services publics et réduire les distances parcourues grâce à l'élaboration, dans chaque ministère et organisme, d'un plan d'organisation et de répartition des activités tenant compte de ces objectifs.

Recommandation 8.4

Bannir dès maintenant le gaz naturel des édifices gouvernementaux neufs et planifier son remplacement rapide dans les bâtiments existants par des sources d'énergie renouvelable.

DOSSIERS URGENTS**Dossier urgent 1**

Adopter un plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ambitieux, qui soutienne une transformation en profondeur des pratiques.

Dossier urgent 2

Mettre en place un cadre de financement du transport collectif qui sécurise les services actuels et doubler, d'ici 2030, l'offre de transport collectif au Québec grâce à un financement dédié, suffisant et récurrent.

Dossier urgent 3

Mettre en place un Fonds en aménagement et urbanisme durables, de 100 millions \$ par année, approvisionné par le Fonds vert, pour soutenir notamment l'aménagement d'écoquartiers sur les friches urbaines, la consolidation des cœurs villageois et la requalification des *strips* commerciales.

Table des matières

Avant-propos et sommaire des recommandations	3
Table des matières	5
Le projet de Stratégie : points forts et points faibles	7
Une mise en œuvre trop peu satisfaisante	7
Une portée (un peu) élargie	7
Des attentes (un peu) renforcées.....	8
Passer de la mobilisation gouvernementale à une approche axée sur les résultats	9
L'importance d'un système efficace d'indicateurs	9
Utiliser les principaux leviers de l'État pour soutenir le développement durable	11
Écofiscalité : un chantier à ouvrir	11
Écoconditionnalité des programmes de soutien gouvernementaux.....	12
Gestion écoresponsable du parc immobilier public	12
Préservation du patrimoine bâti	12
Localisation écoresponsable des édifices publics	13
Décarbonation des édifices publics.....	14
Au-delà de la Stratégie : orienter le Québec vers le développement durable	15

Le projet de Stratégie : points forts et points faibles

Une mise en œuvre trop peu satisfaisante

Vivre en Ville reconnaît les efforts du gouvernement pour mobiliser les ministères et organismes sur l'orientation du développement durable. Toutefois, à prendre connaissance des divers bilans de la Stratégie, force est de constater que sa mise en œuvre fait l'objet de plus de critiques que d'éloges. Si certains éléments de la Stratégie se sont bonifiés au fil de ses révisions successives, elle souffre apparemment d'un défaut de suivi, mais aussi d'une incapacité à atteindre des cibles pourtant peu ambitieuses.

Le G15+, collectif de leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnements du Québec dont Vivre en Ville est partie prenante, a exposé au cours de cette consultation les nombreux dysfonctionnements inhérents au cadre de référence de la Stratégie. Vivre en Ville partage ses constats et appelle le gouvernement à adopter une nouvelle approche, nettement plus incisive.



Pour approfondir le sujet:

- ▶ *Le temps d'une nouvelle approche : faire du Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être. Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (G15+, 2023).*

Une portée (un peu) élargie

Dans son mémoire soumis, en 2015, dans le cadre des consultations sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020, Vivre en Ville recommandait d'« assujettir les organismes municipaux, les organismes scolaires, de même que les établissements de santé et de services sociaux à la Loi et à la Stratégie de développement durable selon l'approche « autonomie de moyens, obligation de résultats ». C'est donc avec beaucoup d'intérêt que Vivre en Ville accueille l'intention gouvernementale de mobiliser les réseaux parapublics et les organismes municipaux dans la Stratégie 2023-2028.

Afin que ces acteurs publics contribuent pleinement à la transition vers un Québec « plus vert, plus prospère et plus responsable », comme le souhaite le ministre de l'Environnement, il importe de les associer formellement à la Stratégie.



Recommandation 1

Élargir le périmètre de la Stratégie aux réseaux parapublics (Réseau de la santé et des services sociaux, Centres de services scolaires et commissions scolaires, réseaux de l'enseignement supérieur).



Recommandation 2

Élargir le périmètre de la Stratégie aux municipalités locales et régionales.

Des attentes (un peu) renforcées

Vivre en Ville accueille aussi positivement l'intention d'intégrer à la Stratégie des « attentes de participation » envers les ministères et organismes. Il apparaît toutefois nécessaire de dépasser la question de la participation pour exprimer plutôt des attentes en matière de contribution à l'atteinte des résultats visés.



Recommandation 3

Établir, envers les ministères, organismes, réseaux parapublics et acteurs municipaux, des attentes fondées sur l'atteinte de résultats et non seulement en matière de participation.

Passer de la mobilisation gouvernementale à une approche axée sur les résultats

La Stratégie gouvernementale de développement durable a longtemps essentiellement consisté en une vaste opération de mobilisation des organismes publics sur les enjeux de développement durable. Que cela ait fonctionné ou non, il est temps de remplacer cette approche participative par une approche axée sur les résultats.

Comme le souligne le projet de Stratégie, les enjeux climatiques et de biodiversité se sont intensifiés. C'est d'ailleurs aussi le cas des enjeux de santé, comme l'a par exemple récemment montré une étude sur l'évolution de la condition cardiorespiratoire des jeunes au Québec. Ainsi, l'important, ce n'est plus de participer : c'est d'obtenir des résultats.

L'importance d'un système efficace d'indicateurs

Vivre en Ville salue l'intention gouvernementale de doter le Québec d'un système d'information statistique performant dans le cadre du chantier n°2 du projet de Stratégie. Si la Stratégie gouvernementale peut faire œuvre utile, c'est bien en permettant à la population québécoise et à l'ensemble des acteurs de suivre, de façon intelligible et engageante, l'évolution de la situation. Cette contribution apparaît bien plus essentielle que d'émettre régulièrement un bulletin d'évaluation de l'implication des ministères et organismes dans la démarche.

Notons qu'il est de plus en plus facile, mais aussi nécessaire, au Québec, d'adopter des indicateurs qui reflètent les objectifs que nous nous sommes donnés. En effet, ces dernières années ont vu l'adoption de nombreuses politiques sectorielles qui mettent de l'avant des cibles dont l'atteinte ne dépend pas d'un seul acteur, mais de la cohérence de l'action de plusieurs. Ainsi, la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Politique de mobilité durable, le Plan pour une économie verte, les cibles en matière de biodiversité et sans doute, bientôt, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, misent sur une coordination interministérielle.

Ce suivi d'indicateurs gagnerait à s'inspirer du travail réalisé par le G15+ avec les indicateurs du bien-être, qui apportent un éclairage pertinent sur plusieurs paramètres sur lesquels le projet de Stratégie semble actuellement manquer d'informations.

Vivre en Ville a également publié, sur le sujet spécifique de l'empreinte carbone, une fiche pratique sur le choix d'indicateurs pertinents et mobilisateurs dont la consultation pourra être utile.



Pour approfondir le sujet:

- ▶ *Les indicateurs du bien-être au Québec (G15+, 2022)*. [Indicateurs.quebec](https://indicateurs.quebec)
- ▶ « Choisir des indicateurs pertinents et mobilisateurs », Municipalités amies du climat : outils pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'aménagement du territoire et l'urbanisme, *fiche A2 (Vivre en Ville, 2021)*.



Recommandation 4

Doter le Québec d'un système d'information statistique performant inspiré des indicateurs du bien-être du G15+.

Utiliser les principaux leviers de l'État pour soutenir le développement durable

La révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable doit être l'occasion de deux prises de conscience complémentaires :

- le rôle prédominant de l'État, en tant qu'acteur économique et social prépondérant, sur le mode de développement de la collectivité québécoise;
- le décalage entre les pratiques existantes et celles souhaitées pour soutenir un développement durable.

Les ministères, les organismes, les réseaux parapublics et les acteurs municipaux sont des acteurs de poids. Si la Stratégie de développement durable doit viser une seule chose, c'est de s'assurer de l'exemplarité de l'État. À cet effet, la place prépondérante accordée à l'orientation 5 dans la Stratégie est une excellente chose.



Recommandation 5

Faire de l'exemplarité de l'État la priorité numéro un de la Stratégie afin de concentrer les efforts.

Vivre en Ville souhaite attirer l'attention de la Commission sur trois leviers publics majeurs qui, mis au service du développement durable, peuvent avoir un effet déterminant : le **système fiscal**, les **finances publiques** et le **parc immobilier public**. Les sections suivantes portent sur ces éléments et formulent des recommandations qui leur sont spécifiques.

Écofiscalité : un chantier à ouvrir

Le projet de Stratégie évoque l'écofiscalité dans sa section introductive. Pour orienter les choix des acteurs dans une perspective de développement durable, l'écofiscalité est en effet un outil puissant. Le Commissaire au développement durable l'a souligné : l'État québécois utilise trop peu cette approche et celle de l'écoconditionnalité, presque absentes dans certains ministères (chapitre 2 du rapport au vérificateur général, 2020).

Or notre système fiscal a majoritairement été élaboré sans tenir compte des notions relatives au développement durable. Le réviser pour en faire un levier efficace au service de cet objectif apparaît comme un chantier majeur, qui ne peut pas se limiter à « *conseiller les ministères et organismes qui souhaitent être accompagnés dans l'instauration d'une mesure écofiscale* » (chapitre 2 du projet de Stratégie). C'est tout le système qu'il faut réviser en fonction des enjeux auxquels nous faisons maintenant face.

Considérant le rôle prépondérant des organisations municipales dans plusieurs dimensions du développement durable, la révision de la fiscalité municipale apparaît comme une priorité. On ne compte d'ailleurs plus les voix qui se sont élevées en faveur d'un tel virage, tant du côté des élues et élus municipaux que des organisations de la société civile.



Recommandation 6

Ajouter aux cinq chantiers prévus dans la Stratégie celui de l'écofiscalité, notamment municipale.

Écoconditionnalité des programmes de soutien gouvernementaux

Le projet de Stratégie met de l'avant, avec raison, l'opportunité d'utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable (Objectif 5.4). Les acquisitions responsables sont une excellente façon de mettre les finances publiques au service du développement durable.

Au-delà des achats publics, les programmes de soutien financier devraient aussi être révisés pour y introduire des critères d'écoconditionnalité. L'écoconditionnalité est particulièrement nécessaire dans le cas des programmes de subvention aux infrastructures, qui ont un effet marqué sur l'organisation territoriale et les nombreux aspects du développement durable auxquels elle est liée.

Les infrastructures ici visées sont non seulement les infrastructures municipales, mais aussi celles financées à travers les programmes en tourisme, en développement économique ou en loisirs et sports, par exemple. À titre d'exemple, une subvention du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports pour un aréna ne devrait pas être accordée si celui-ci se localisera loin des habitations, par exemple en bordure d'autoroute, ou sur un milieu naturel. Le financement public pourrait aussi devenir conditionnel à une certification environnementale du bâtiment.

L'État mettra ainsi le levier des finances publiques au service des objectifs que s'est donnés le Québec : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, cibles en santé, etc.



Recommandation 7

Adopter des critères d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier gouvernementaux, en particulier pour les subventions aux infrastructures.

Gestion écoresponsable du parc immobilier public

La localisation, la conception et la gestion des édifices publics sont trois occasions d'adopter des pratiques durables.



Recommandation 8

Adopter un cadre de localisation, de conception et de gestion écoresponsable du parc immobilier public.

Préservation du patrimoine bâti

Réutiliser un bâtiment existant permet à la fois de préserver un cadre bâti souvent porteur d'identité, et d'éviter la construction d'un nouveau bâtiment ainsi que l'utilisation de territoire, d'énergie et de ressources qui serait associée à cette nouvelle construction.

Lorsqu'une collectivité dispose de bâtiments excédentaires, notamment patrimoniaux, et localisés de façon accessible, leur préservation à travers un changement d'usage est une pratique qui rejoint de nombreux aspects du développement durable.



Recommandation 8.1

Privilégier la protection et la valorisation des bâtiments existants, notamment patrimoniaux, à la construction de bâtiments neufs.

Localisation écoresponsable des édifices publics

Le choix de localisation d'un bâtiment a un effet structurant et à long terme, puisqu'elle aura un effet non seulement sur les déplacements des visiteurs du bâtiment mais aussi sur l'implantation d'autres activités et le mode de développement urbain.

L'éparpillement des activités dans un grand nombre de pôles distendus déstructure les collectivités et accélère l'étalement urbain. Ce phénomène a pour conséquence d'alourdir considérablement les dépenses publiques, de dévitaliser les centres urbains et d'augmenter les distances totales parcourues. La distance défavorise les modes actifs et collectifs de déplacement, ce qui compromet la santé publique, tout en renforçant la dépendance collective à l'automobile.

Les activités publiques exercent un effet structurant sur le territoire, mais aussi un effet d'entraînement sur les commerces et les bureaux, qui ont intérêt à bénéficier de leur proximité ou de leur achalandage. Le gouvernement doit donc devenir un chef de file dans la localisation optimale de son parc immobilier, et la Société québécoise des infrastructures (SQI) a un rôle de premier plan à jouer en ce sens.

Le projet de Stratégie évoque à plusieurs reprises la question de la localisation des bâtiments. Il n'est pas le seul : l'intention de se doter de critères pour une localisation optimale des édifices publics se retrouvent dans de nombreuses politiques publiques depuis une dizaine d'années... sans avoir jusqu'ici connu de concrétisation.



Bâtir au bon endroit : un placement à long terme

En 2016, à la suite d'un atelier de travail pluridisciplinaire réunissant des représentants de plusieurs ministères, des acteurs municipaux, diverses organisations de la société civiles et plusieurs spécialistes en urbanisme et en patrimoine, notamment, l'alliance ARIANE formulait les recommandations suivantes :

- ▶ Que les bâtiments abritant un **service de proximité**, telles les écoles, soient implantés au cœur des quartiers qu'ils desservent, de façon à minimiser les besoins en transports et à favoriser l'activité physique quotidienne pour les fréquenter.
- ▶ Que les bâtiments abritant des **services spécialisés** qui ont un grand rayon d'attraction, tels les grands équipements de loisir, soient implantés dans les centralités existantes, afin notamment d'éviter un empiètement sur les milieux naturels et agricoles.
- ▶ Que les bâtiments accueillant une **forte densité d'emplois**, comme les services gouvernementaux, soient implantés dans des secteurs très bien desservis en transports collectifs (dans les régions urbaines) ou au cœur des centralités existantes (pour les plus petites villes) afin de réduire la pression sur les infrastructures routières et de contribuer à la synergie économique dans ces milieux.
- ▶ Que la priorité soit donnée à la **réutilisation des bâtiments existants** désaffectés, sous-utilisés ou excédentaires, tout particulièrement ceux qui ont une valeur patrimoniale.
- ▶ Que le gouvernement favorise, dans ses propres programmes fonctionnels et techniques, la **mixité de fonction** au sein d'un même édifice.



Pour approfondir le sujet:

- ▶ *Le poids de l'éparpillement : comment la localisation des entreprises et des institutions détériore le bilan carbone (Vivre en Ville, 2017).*
- ▶ *Localisation écoresponsable des bureaux : choisir un emplacement à haute valeur ajoutée qui réduit votre empreinte écologique (Vivre en Ville, 2019).*



Recommandation 8.2

Adopter des critères de localisation écoresponsable adaptés au rôle des édifices publics (forte densité d'emploi, services de proximité, services spécialisés) et privilégiant l'accessibilité et la sobriété foncière.

Pour favoriser l'accessibilité grâce à une répartition optimale et une localisation au plus près des milieux desservis, il est parfois opportun de réduire la taille des équipements publics. Par exemple, plus une école est grande, plus faible sera la proportion des enfants qui peuvent s'y rendre à pied – un élément à mettre en perspective des autres critères considérés par le réseau de l'éducation.

Chaque organisation publique gagnera donc à examiner ses orientations stratégiques à la lumière de ses objectifs de desserte et des autres enjeux de développement durable, en tenant notamment compte des orientations de mobilité et d'urbanisme durables.



Recommandation 8.3

Améliorer l'accessibilité des services publics et réduire les distances parcourues grâce à l'élaboration, dans chaque ministère et organisme, d'un plan d'organisation et de répartition des activités tenant compte de ces objectifs.

Décarbonation des édifices publics

L'urgence climatique oblige à saisir toutes les opportunités de réduire notre consommation d'énergies fossiles. Pour suivre, dans l'ordre, l'approche gouvernementale Éviter-Réduire-Séquestrer, la première étape consiste à « éviter, autant que possible, de créer de nouvelles émissions de gaz à effet de serre » (Plan pour une économie verte, 2020).

Éviter de faire entrer toute source d'énergie fossile dans les édifices gouvernementaux que l'on construit aujourd'hui entre dans cette optique. Planifier la transition énergétique du parc immobilier existant est la deuxième étape. Ces approches peuvent bien sûr se combiner avec des préoccupations pour la gestion de l'heure de pointe d'approvisionnement énergétique, ainsi que pour la sécurité de l'approvisionnement des infrastructures stratégiques.



Pour approfondir le sujet:

- ▶ *Les pouvoirs des municipalités de réglementer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments (Centre québécois du droit de l'environnement, en collaboration avec Vivre en Ville, 2022).*
- ▶ « *Il faut sortir le gaz naturel des bâtiments* », *Le Devoir*, 2 novembre 2022 (Anne-Céline Guyon, Christian Savard et 15 cosignataires).



Recommandation 8.4

Bannir dès maintenant le gaz naturel des édifices gouvernementaux neufs et planifier son remplacement rapide, dans les bâtiments existants, par des sources d'énergie renouvelable.

Au-delà de la Stratégie : orienter le Québec vers le développement durable

Les deux récentes conférences des Nations unies, sur les changements climatiques et sur la biodiversité, ont mis de l'avant le rôle primordial de l'organisation des activités humaines sur le territoire dans les crises climatique et de la biodiversité. Comme le soulignent régulièrement les spécialistes, l'étalement urbain est probablement le pire fléau environnemental au Québec.

Si le projet de Stratégie relève, à plusieurs occasions, le lien entre l'étalement urbain et plusieurs aspects du développement durable (santé, environnement, finances publiques), il est évident que la Stratégie ne pourrait à elle seule permettre au Québec de prendre le virage nécessaire en aménagement du territoire.

Vivre en Ville tient donc, en conclusion, à saluer le travail auquel s'attelle actuellement le Québec pour adopter un plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) qui soutienne ce virage. C'est probablement la politique publique qui contribuera le plus, dans les prochaines années, au développement durable au Québec.

La vision stratégique de la PNAAT mise résolument, pour freiner l'étalement urbain, sur la consolidation des milieux déjà urbanisés, en particulier dans les cœurs de villes et de villages et aux abords des réseaux structurants de transport collectif. Pour y parvenir, trois éléments d'ordre financier apparaissent incontournables. Le premier est la révision de la fiscalité municipale, déjà mentionnée dans ce mémoire. Le deuxième est la mise en place d'un cadre de financement du transport collectif à la hauteur de son développement nécessaire. Le troisième est le soutien financier des municipalités dans la densification et la requalification des milieux urbanisés propices à une croissance réparatrice et à faible impact climatique.



Dossier urgent 1

Adopter un plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ambitieux, qui soutienne une transformation en profondeur des pratiques.



Dossier urgent 2

Mettre en place un cadre de financement du transport collectif qui sécurise les services actuels et doubler, d'ici 2030, l'offre de transport collectif au Québec grâce à un financement dédié, suffisant et récurrent.



Dossier urgent 3

Mettre en place un Fonds en aménagement et urbanisme durables, de 100 millions \$ par année, approvisionné par le Fonds vert, pour soutenir notamment l'aménagement d'écoquartiers sur les friches urbaines, la consolidation des cœurs villageois et la requalification des *strips* commerciales.

Vivre en Ville remercie la Commission pour l'attention qu'elle portera à ses recommandations et l'assure de son plein appui dans la mise en œuvre de la Stratégie.



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ GATINEAU

200-A, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053